

Etats financiers annuels de SICAV**Maxula Placement SICAV**

Maxula Placement SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	2 932 608	2 316 359
Obligations et valeurs assimilées		2 792 439	2 206 464
Tires des Organismes de Placement Collectif		140 169	109 895
Placements monétaires et disponibilités		872 010	949 775
Placements monétaires	5	871 994	949 600
Disponibilités		16	175
Créances d'exploitation		-	36 453
TOTAL ACTIF		3 804 618	3 302 587
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	8 014	6 354
Autres créditeurs divers	9	19 060	102 584
TOTAL PASSIF		27 074	108 938
ACTIF NET			
Capital	12	3 662 333	3 108 966
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		69	-
Sommes distribuables de la période		115 142	84 683
ACTIF NET		3 777 544	3 193 649
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 804 618	3 302 587

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Année 2011	Période du 28/12/2009 au 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	6	107 134	52 506
Revenus des obligations et valeurs assimilées		100 676	48 954
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		6 458	3 552
Revenus des placements monétaires	7	39 103	41 202
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		146 237	93 708
Charges de gestion des placements	10	(32 336)	(21 747)
REVENU NET DES PLACEMENTS		113 901	71 961
Autres charges	11	(4 084)	(2 760)
RESULTAT D'EXPLOITATION		109 817	69 201
Régularisation du résultat d'exploitation		5 325	15 482
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		115 142	84 683
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 325)	(15 482)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 778)	(1 133)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(1 114)	(1 894)
Frais de négociation de titres		(21)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		102 904	66 174

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2011</i>	<i>Période du 28/12/2009 au 31/12/2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	102 904	66 174
Résultat d'exploitation	109 817	69 201
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(5 778)	(1 133)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	(1 114)	(1 894)
Frais de négociation de titres	(21)	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(93 334)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	574 325	2 127 475
Souscriptions		
- Capital	16 759 158	18 447 800
- Régularisation des sommes non distribuables	(23 070)	(3 985)
- Régularisation des sommes distribuables	448 755	257 905
Rachats		
- Capital	(16 198 261)	(16 336 600)
- Régularisation des sommes non distribuables	22 453	4 778
- Régularisation des sommes distribuables	(434 710)	(242 423)
VARIATION DE L'ACTIF NET	583 895	2 193 649
ACTIF NET		
En début de période	3 193 649	1 000 000
En fin de période	3 777 544	3 193 649
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	31 112	10 000
En fin de période	36 725	31 112
VALEUR LIQUIDATIVE	102,860	102,650
TAUX DE RENDEMENT	2,85%	2,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**CLOS AU 31 DECEMBRE 2011****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en

capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011, à D : 2.932.608, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12//2011	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		2 721 844	2 792 439	73,92%
<u>Obligations</u>		1 779 990	1 825 664	48,33%
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	120 000	123 690	3,27%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	186 660	192 801	5,10%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	160 000	164 983	4,37%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	1 400	140 000	143 176	3,79%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	120 000	122 713	3,25%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	1 000	80 000	80 343	2,13%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	50 000	51 475	1,36%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	250 000	257 377	6,81%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	1 000	93 330	94 588	2,50%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	160 000	162 664	4,31%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	100 000	103 706	2,75%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	120 000	124 623	3,30%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3%	2 000	200 000	203 525	5,39%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		941 854	966 775	25,59%
BTA 04-2014-7,5%	90	96 210	98 207	2,60%
BTA 07-2014-8,25%	5	5 475	5 449	0,14%

BTA 07-2017-6,75%	400	409 669	422 049	11,17%
BTA 05-2022-6,9%	400	430 500	441 070	11,68%
Titres des Organismes de Placement Collectif		141 130	140 169	3,71%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 351	141 130	140 169	3,71%
Total		2 862 974	2 932 608	77,63%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				77,08%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>Intérêts</u> courus	<u>Plus (moins)</u> values latentes	<u>Valeur au</u> 31 décembre	<u>Plus</u> (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2010	2 261 957	55 535	(1 133)	2 316 359	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	340 000			340 000	
Bons du trésor assimilables	409 669			409 669	
Actions SICAV	215 455			215 455	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(180 010)			(180 010)	
Actions SICAV	(184 097)			(184 097)	(1 114)
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			(5 778)	(5 778)	
* Variations des intérêts courus		21 010		21 010	
Soldes au 31 décembre 2011	2 862 974	76 545	(6 911)	2 932 608	(1 114)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 871.994 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2011</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		870 584	871 994	23,08%
Banque Nationale Agricole		870 584	871 994	23,08%
Total général		870 584	871 994	23,08%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				22,92%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2011 un montant de D : 107.134 contre un solde de D : 52.506 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2011	Période du 28/12/2009 au 31/12/2010
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	61 365	38 589
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	39 311	10 365
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
-		
- Dividendes	6 458	3 552
TOTAL	107 134	52 506

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 39.103 contre D : 41.202, à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2011	Période du 28/12/2009 au 31/12/2010
Intérêts des dépôts à vue	21 718	22 934
Intérêts des certificats de dépôt	6 264	16 774
Intérêts des billets de trésorerie	11 121	1 494
TOTAL	39 103	41 202

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 8.014 contre D : 6.354 au 31 Décembre 2010, et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Maxula Bourse	5 373	4 259
Banque Nationale Agricole	2 641	2 095

Total**8 014****6 354****Note 9 : Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 19.060 contre 102.584 au 31 Décembre 2010 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Sommes à régler sur achat 90 BTA Avril 2014	-	101 111
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Décembre	18 711	-
Redevance du CMF	322	320
Retenue à la source sur commissions	-	1 121
TCL	27	32
Total	19 060	102 584

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 32.336 contre D : 21.747 pour la période allant du 28.12.2009 au 31.12.2010, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>Du 28/12/2009 au 31/12/2010</u>
Commission de gestion	21 678	14 579
Commission de dépôt	6 395	4 301
Commission de distribution	4 263	2 867
Total	32 336	21 747

Note 11 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 4.084 contre D : 2.760 pour la période allant du 28.12.2009 au 31.12.2010, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>Du 28/12/2009 au 31/12/2010</u>
Redevance du CMF	3 613	2 447
TCL	363	220
Autres	108	93
Total	4 084	2 760

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2010

Montant	3 108 966
Nombre de titres	31 112
Nombre d'actionnaires	426

Souscriptions réalisées

Montant	16 759 158
Nombre de titres émis	167 712
Nombre d'actionnaires nouveaux	556

Rachats effectués

Montant	(16 198 261)
Nombre de titres rachetés	(162 099)
Nombre d'actionnaires sortants	(603)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 778)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(1 114)
Régularisation des sommes non distribuables	(617)
Frais de négociation de titres	(21)

Capital au 31-12-2011

Montant	3 662 333
Nombre de titres	36 725
Nombre d'actionnaires	379

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,982	3,012

Charges de gestion des placements	(0,880)	(0,699)
Revenus net des placements	3,101	2,313
Autres charges	(0,111)	(0,089)
Résultat d'exploitation (1)	2,990	2,224
Régularisation du résultat d'exploitation	0,145	0,498
Sommes distribuables de l'exercice	3,135	2,722
Variation des plus values potentielles	(0,157)	(0,036)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,030)	(0,061)
Frais de négociation	(0,001)	
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,188)	(0,097)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,802	2,127
Résultat non distribuables de l'exercice	(0,188)	(0,097)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,017)	0,025
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,205)	(0,071)
Valeur liquidative	102,860	102,650
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	0,86%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,05%	2,69%

Note 13 : Autres informations (suite)

13.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 26 décembre 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Placement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.804.618, un actif net de D : 3.777.544 et un bénéfice de D : 102.904, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 22,92% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 16 Avril 2012

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 16 Avril 2012

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB